

## Bulletin de souscription de parts sociales catégorie C

**En devenant coopérateur solidaire Lez'Coop,  
vous soutenez le développement d'un mode habitat humain, solidaire et non spéculatif.  
Et changer l'habitat, c'est changer tout le reste...**

### Je soussigné-e :

Madame  Monsieur  Représentant de la personne morale

NOM Prénom : .....

NOM de naissance : .....

DENOMINATION si personne morale : .....

Forme juridique : .....

SIRET : .....

Adresse / siège social : .....

.....

CP : ..... Commune : ..... Pays : .....

Tél : ..... Mail : .....

→ *Pour les personnes physiques*

Né-e le : ..... à : ..... Nationalité : .....

Situation de famille  Célibataire  Divorcé-e  Veuf-ve  Pacsé-e

Marié-e le : .....

Contrat de mariage  non

oui Régime : .....

→ *Pour les personnes morales*

Agissant en qualité de : .....

Mandaté par (organe délibérant) : ..... En date du : .....

### déclare

- le cas échéant, être déjà agréé-e en qualité d'associé-e de la SAS Coopérative à capital variable Lez'Coop (si vous n'êtes pas déjà agréé-e, ce bulletin vaut demande) :  
Date de l'agrément : ..... Catégorie :  A  B  C
  - vouloir souscrire au capital de la SAS Coopérative à capital variable Lez'Coop :  
..... parts sociales de catégorie C de 100 € (cent euros)  
soit pour un montant de ..... € ( ..... euros).  
 En une fois  Chaque mois  Chaque trimestre  
 Autre fréquence à préciser : .....  Date de fin : .....
- Règlement effectué  par chèque à l'ordre de Lez'Coop  
 par virement à Lez'Coop : FR76 4255 9000 3441 0000 3264 210 - BIC : CCOPFRPPXXX

### Je déclare également :

- Avoir pris connaissance du verso de ce bulletin ainsi que des Statuts de la SAS Coopérative à capital variable Lez'Coop (disponibles auprès de lezcoop34@gmail.com)
- Savoir que la demande de souscription des parts sociales C vaut demande d'agrément en qualité d'associé de catégorie C, agrément soumis à validation de l'Assemblée générale ; en cas de refus mon règlement me sera retourné
- Pour limiter les frais d'envoi, de gestion et favoriser l'économie de papier, j'accepte de recevoir les convocations et toutes informations par courriel
- Conserver une copie de ce bulletin de souscription sur papier libre.

Fait à ..... le .....

*Signature du Souscripteur :*

*(avec mention « Bon pour souscription .... parts sociales »)*

→ **Bulletin et règlement, accompagnés d'une copie recto verso de votre Carte d'Identité (ou Passeport) et de la délibération vous désignant en qualité de représentant (pour les personnes morales) à adresser à Lez'Coop, 1348 route de Montpellier, 34730 Prades-le-Lez**

## Lez'Coop ?

---

Lez'Coop est une société Coopérative qui loue en résidence principale des logements privatifs de qualité bénéficiant aussi d'activités et d'espaces communs. Elle propose également un bâtiment de services ouvert à toutes les propositions et visant le développement d'activités locales en circuit court. L'ensemble est construit sur des critères écologiques, économiques et humains respectueux et vertueux.

Lez'Coop s'est également fixée pour mission de promouvoir ce mode d'habitat.

### Le fonctionnement de la Société

---

Lez'Coop est une Société par Actions Simplifiées Coopérative à capital variable, elle a ainsi un fonctionnement souple et fluide. Il est défini dans les statuts et ses annexes. Vous pouvez obtenir ces documents sur simple demande.

### Les parts sociales

---

Les parts sociales sont des titres qui constituent le capital social de la SAS Coopérative. Nous avons fixé leur valeur nominale à 100 €. Nous ne la revaloriserons pas, par respect du principe de non spéculation.

### Les associés coopérateurs

---

Les détenteurs de parts sociales sont agréés par l'assemblée générale en qualité d'associés coopérateurs. Ils sont tous invités à s'impliquer collectivement dans la dynamique selon leurs choix et les orientations validées par la Coopérative.

### Les catégories de parts sociales et d'associés

---

- **Les parts de catégorie A** : elles sont réservées aux personnes locataires résidant au sein de la coopérative.
- **Les parts de catégorie B** : détenues par les personnes morales (sociétés, associations...) n'ayant pas vocation à recourir aux services de la Coopérative mais souhaitant contribuer à la réalisation de ses objectifs.
- **Les parts de catégorie C** : elles peuvent être détenues par des associés de catégorie A ou B ou encore par des personnes morales ou physiques non résidentes qui souhaitent soutenir la Coopérative. Elles ne confèrent pas de droit de vote.

### Les intérêts versés sur les parts sociales de catégorie C

---

Ils sont de 2%, versés *prioritairement* à cette catégorie si les résultats de la Coopérative sont positifs. Par ailleurs, ces intérêts peuvent être versés annuellement ou capitalisés et transformés en nouvelles parts sociales. Les intérêts perçus sont imposables au barème de l'impôt sur le revenu.

### Devenir associés de catégorie C

---

Compléter et adresser votre bulletin de souscription ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'adresse indiquée. Nous vous contacterons rapidement et l'assemblée générale extraordinaire la plus proche délibèrera sur votre agrément. En cas de refus, votre règlement vous sera retourné.

### Les assemblées spéciales

---

Les associés de catégorie C sont invités en assemblée spéciale avant toute assemblée générale. Ils émettent un avis consultatif et peuvent décider de se faire représenter aux assemblées générales. Ils prennent part aux décisions qui pourraient les concerner.

### Quel est le risque

---

Comme dans toutes les SAS, le risque repose sur le capital social. C'est donc sur les parts sociales que vous détenez que vous vous engagez. Il est ici très limité puisque dans la phase de lancement, vous contribuez à l'achat du terrain et de la villa qui ne perdront rien de leur valeur. En outre, nous mettons tout en œuvre pour l'équilibre et la pérennité de la Coopérative, car nous ne tenons pas non plus à nous mettre en danger...

### Comment revendre ses parts de catégorie C

---

Vous pouvez céder ou transmettre vos parts à tout moment et à toute personne sous réserve de son agrément par l'assemblée générale. Vous pouvez également souhaiter revendre vos parts à la Coopérative, elle dispose de trois ans maximum pour vous les racheter.

### Casalez ?

---



C'est l'association qui promeut et développe le projet de Coopérative depuis 2014. Vous pouvez y adhérer pour participer à la dynamique globale et également nous soutenir.

### Pour en savoir plus et nous contacter

---

Un site internet : [casalez.fr](http://casalez.fr)

La page Facebook : [facebook.com/casalez34/](https://facebook.com/casalez34/)

@ : [casalez34@gmail.com](mailto:casalez34@gmail.com) - [lezcoop34@gmail.com](mailto:lezcoop34@gmail.com)

✉ : 1348 route de Montpellier, 34730 Prades-le-Lez